

---

## Recherche de documents relatifs aux changements de nom en Ontario

---

**229** Guide de recherche

Dernière mise à jour  
Janvier 2016

---

Le présent guide de recherche décrit les documents détenus par les Archives publiques de l'Ontario qui ont trait au changement légal de nom d'une personne. Pour trouver des dossiers relatifs aux changements de nom, vous devez connaître (a) le moment de la demande et (b) le nom original ou modifié du demandeur.

Avant 1939, il n'existait aucune voie judiciaire permettant d'enregistrer un changement de nom auprès des tribunaux ou du gouvernement de l'Ontario. En vertu de la common law, les gens étaient en mesure d'adopter n'importe quel nom tant que le changement n'était pas effectué à des fins frauduleuses.

En 1939, l'Ontario a adopté la *Change of Name Act* (plus tard traduite en français sous le nom *Loi sur le changement de nom*), qui autorisait les adultes célibataires et les hommes mariés de citoyenneté britannique résidant en Ontario à changer de nom (veuillez noter que, en vertu de la loi fédérale de 1946 sur la citoyenneté de 1946, la citoyenneté britannique a été remplacée par la citoyenneté canadienne). En vertu d'une révision du *Change of Name Act* adoptée en 1972, ce privilège a été étendu à tous les résidents adulte de l'Ontario, quelque ce soit leur statut.

En vertu de la *Change of Name Act*, les juges de comté ou de district tenaient des audiences en règle sur tout changement de nom demandé et exigeaient les renseignements suivants :

- Adresse actuelle, date de naissance et lieu de naissance du demandeur (et, dans les cas des demandeurs mariés, des membres de la famille)
- Nom des parents, y compris nom de jeune fille (et nom des beaux-parents dans le cas des demandeurs mariés)
- Certificat de citoyenneté ou de naturalisation britannique (plus tard canadienne)
- Profession
- Déclaration indiquant si le demandeur a déjà été condamné (le cas échéant, avec détails de l'infraction)
- Nom à utiliser dorénavant
- Déclaration indiquant les motifs du changement

Si la demande est consentie, les dossiers du tribunal contiendront également une ordonnance autorisant le changement ainsi qu'un avis du greffier de comté ou de district avisant le Bureau du registraire général de l'état civil du nouveau nom.

**REMARQUE :** Dans de nombreux cas, les nouveaux immigrants ont changé de nom de famille afin de mieux s'intégrer au milieu des affaires de la région et d'obtenir des prêts auprès des banques locales. Souvent, les hommes d'affaires issus d'une minorité ethnique utilisaient plusieurs noms de famille, en fonction de l'origine de leurs clients. Les personnes effectuant des recherches doivent consulter les répertoires des villes pour trouver tout changement de nom éventuel en vérifiant notamment les listes d'adresses. Par exemple, si Abe Gold et Avraham Goldstein sont inscrits sous la même adresse il y a des chances qu'il s'agisse de la même personne.

## PAR OÙ COMMENCER?

Les documents relatifs au changement de nom des Archives publiques de l'Ontario se classent selon trois grandes périodes : avant 1939, 1939-1979 et après 1973.

### Période antérieure à 1939 : changement de nom par acte unilatéral

Avant l'adoption de la loi sur le changement de nom, il était possible de déposer auprès de la cour de comté ou de district un acte unilatéral (« deed poll ») servant de déclaration publique de telle sorte que les nouveaux noms puissent être reconnus dans la communauté. Malgré le fait qu'un acte unilatéral devait être fait ouvertement sous serment devant un juge, les tribunaux n'étaient pas tenus de conserver un document officiel concernant la déclaration. Le seul exemplaire de l'acte unilatéral était conservé par la personne changeant de nom. Cependant, il existe de tels actes unilatéraux antérieurs à 1939 dans les **Dossiers de requêtes de la Cour suprême du comté de York (série RG 22-5801)**. Cette série couvre certains actes unilatéraux déposés dans la province de l'Ontario avant 1939. [Cliquez ici pour consulter la description des Dossiers de requêtes de la Cour suprême du comté de York.](#)

Pour accéder à ces dossiers, [cliquez ici pour consulter la description de l'Index des dossiers de requêtes du Bureau central de la Cour suprême, série RG 22-5808](#)). Les quatre premiers volumes, qui couvrent la période allant des années 1850 à 1946, sont disponibles en libre-service sur microfilm MS 4006. Une fois que vous avez trouvé le nom d'origine, notez l'année et le numéro de rôle, puis passez une commande pour obtenir le dossier correspondant de la Cour suprême de York.

### Période 1939-1979 : documents des cours de comté ou de district

Avec l'adoption de la loi sur le changement de nom, les juges de comté et de district devaient tenir des audiences en règle pour officialiser tout changement de nom demandé. Ces documents ont été classés dans les dossiers des tribunaux.

Pour commencer votre recherche, cliquez sur « Base de données des descriptions de documents d'archives » dans la section « Accédez à nos collections » de notre site Web ([cliquez ici pour accéder au site Web des Archives publiques de l'Ontario](#)). Interrogez la Base de données des descriptions des documents d'archives en précisant (a) le nom du comté (Sud de l'Ontario) ou du district (Nord de l'Ontario) de résidence de l'individu et (b) l'expression « Change of Name » (changement de nom) comme termes de recherche (p. ex., « Middlesex County Change of Name »). Vous accéderez alors aux dossiers relatifs aux requêtes ou aux dossiers relatifs aux actions et aux requêtes correspondant à la région couverte par la recherche.

Pour commander ces documents, vous aurez besoin de consulter un index afin d'obtenir un numéro de dossier. Étant donné que le processus lié à l'index varie d'un tribunal à l'autre, veuillez suivre les instructions sous la rubrique **How to order these records** (Comment commander ces documents) dans la description des documents.

### **Période 1939-1973 : lorsqu'un document d'une cour de comté ou de district est introuvable**

Dans le cas où un document serait introuvable dans les dossiers d'un tribunal, vous pouvez demander à ce qu'une recherche soit effectuée dans les **Ordonnances de tribunal sur les changements de nom, série RG 80-1.** pour voir s'il existe un dossier secondaire. Cette série se compose des copies d'ordonnances judiciaires sur les changements de nom qui ont été envoyées au Bureau du registraire général de l'état civil. [Cliquez ici pour consulter la descriptions des ordonnances de tribunal sur les changement de nom.](#)

Ces documents étant classés au sein d'une banque de renseignements personnels en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, les demandes d'accès à ces documents doivent être soumises par écrit à l'Unité de l'information et de la protection de la vie privée des Archives publiques de l'Ontario et accompagnées de droits de cinq dollars. Les demandes par courrier doivent être accompagnées d'un chèque ou d'un mandat libellé à l'ordre du ministre des Finances. Envoyez vos demandes à l'adresse suivante :

**Chef, Information et protection de la vie privée**  
**Service à la clientèle et services de préservation, Archives publiques de l'Ontario**  
**134, boul. Ian Macdonald**  
**Toronto, ON M7A 2C5**

**REMARQUE** : Bien que les Archives publiques de l'Ontario détiennent les ordonnances de changement de nom, le registraire général conserve l'index des numéros de documents classés par nom de demandeur. Avant de soumettre toute demande d'accès, veuillez communiquer avec le registraire général à l'adresse indiquée ci-dessous pour obtenir le numéro de dossier.

### **Période postérieure à 1979 : documents de changement de nom**

Les Archives publiques de l'Ontario ne détiennent pas les documents des changements de nom effectués après 1979. Si vous cherchez un changement de nom ayant eu lieu en Ontario dans les années 1980 ou plus tard, veuillez communiquer avec le Bureau du registraire général de l'état civil :

**Bureau du registraire général de l'état civil**  
**C.P. 4600, 189, chemin Red River**  
**Thunder Bay (Ontario)**  
**P7B 6L8**  
**Téléphone : 1 800 461-2156 ou 416 325-8305**

## **POUR NOUS JOINDRE**

### ***À votre service***

Même si nous ne pouvons pas faire la recherche pour vous en ce qui concerne les dossiers relatifs à la justice pénale, nos archivistes de référence sont prêts à vous aider. Vous pouvez nous appeler ou nous envoyer vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez vous rendre aux Archives publiques de l'Ontario.

### ***Coordonnées***

**Téléphone : 416 327-1600 ou (sans frais en Ontario) 1 800 668-9933**

**Télécopieur : 416 327-1999**

**Courriel : [Cliquez ici pour envoyer un courriel aux Archives publiques de l'Ontario](#)**

**Adresse : Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto  
ON M7A 2C5**

### ***Site Web***

Pour vous renseigner sur les collections des Archives publiques de l'Ontario et accéder aux guides de recherche et à d'autres matériels utiles mis à la disposition des clients par l'entremise des Archives publiques, veuillez-vous rendre à notre site Web. [Cliquez ici pour accéder à notre site Web.](#)

### ***Service à la clientèle et guides de recherche***

Les Archives publiques de l'Ontario ont publié une série de guides de recherche détaillés sur une variété de sujets particuliers. Pour d'autres renseignements à ce sujet, allez au site des Archives et, à la page d'accueil, cliquez sur *Accédez à nos collections*, puis sélectionnez *Guides et outils de recherche*.

---

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte.

Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.